

Délibération n°2025-10

Thème : URBANISME 1

Objet : Acquisition d'un terrain à Saint Etienne les Orgues

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. François PREVOST
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU la délibération n°2024-88 en date du 28 novembre 2024 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » intégrant la thématique Petite enfance, création et gestion d'une structure d'accueil intercommunale dédiée ;

Acte de délibération n° 004-240400440-20250225-10-2025-DE
Date de prescription : 10/03/2025

CONSIDERANT qu'une étude à l'échelle du territoire et l'analyse des dynamiques sociétales réalisée par l'AUPA permet de conforter le besoin d'une structure d'accueil de la petite enfance dans le nord du territoire communautaire ;

CONSIDERANT l'opportunité foncière qui se présente sur la commune de Saint-Etienne-les-Orgues concernant un terrain situé à proximité immédiate du centre de soins et de la salle des fêtes cadastré F1204 d'une contenance de 1 631 m² appartenant à Madame Mauricette Gallone et Madame Sylvie Rongione ;

CONSIDERANT les conditions de la vente proposées par les propriétaires à savoir une vente au prix de 130 000 €, prix conforme à l'avis des domaines en date du 24 janvier 2024, étant entendu que la communauté de communes prendra en charge les frais inhérents à la vente ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle F1204, au prix de 130 000 € ;
- D'accepter de prendre en charge les frais inhérents à la vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 07 MARS 2025